

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 417

présenté par
M. Pont

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 25, ajouter le mot :

« Toutefois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.